


LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

| INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m | | | |
|---|--|--|-------------------------|
|  | Compétition d'Animation | Lieu LE MANS Piscine ATLANTIS | 25 m – 10 couloirs |
|  | Samedi 11 novembre 2023 | | |
|  | CATEGORIES : Toutes Catégories | Compétition par équipe (10 nageurs) par club | |
|  | Proposition sur www.extrnat.fr Du mardi 31 octobre 0 h 00 au mardi 7 novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur ExtraNat lors de vos engagements. | | Tarif : 80 € par équipe |
|  | Attention : Si le club n'a pas engagé ses nageurs et payé les engagements sur EXTRANAT avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte. | | |

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous ExtraNat jusqu'au mardi 07/11/22 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 16 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2022.
- 1 équipe maximum par club et par sexe.
- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées
- Les éventuels forfaits sont à déclarer à la ligue régionale au plus tard pour le **19/10/23 MINUIT**, par mail à la Ligue régionale (en cas de forfait se référer à l'annuaire fédéral, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- Il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 3 **Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (*Classement au temps*).

Programme :

| 1 ^{ère} REUNION samedi 11/11/23 matin | 2 ^{ème} REUNION samedi 11/11/23 après-midi |
|--|---|
| Ouverture des portes : 8H15 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45 | Ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 15H25 - début des épreuves : 15H30 |
| 10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS | 4 X 200 LIBRE MESSIEURS |
| Épreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M | Entracte 10 mn |
| Entracte 10 mn | 200 DOS DAMES |
| 100 DOS DAMES | 100 DOS MESSIEURS |
| 200 DOS MESSIEURS | 200 BRASSE DAMES |
| 100 BRASSE DAMES | 100 BRASSE MESSIEURS |
| 200 BRASSE MESSIEURS | 400 LIBRE DAMES |
| 100 LIBRE DAMES | 100 LIBRE MESSIEURS |
| 400 LIBRE MESSIEURS | 200 PAILLON DAMES |
| 100 PAILLON DAMES | 100 PAILLON MESSIEURS |
| 200 PAILLON MESSIEURS | 200 4 NAGES DAMES |
| 100 4 NAGES DAMES | 100 4 NAGES MESSIEURS |
| 200 4 NAGES MESSIEURS | Épreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M |
| Entracte 15 mn | Entracte 15 mn |
| 4 X 200 LIBRE DAMES | 4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS |

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous ExtraNat.

Léo PINEAU – septembre 2023

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national. La ligue fixe :

- Le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale
- L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximums par club, participer à la meilleure poule régionale.
- Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.
- Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.
- Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.
- Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transfères ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans filles ou du collectif national 19 ans garçons pour les seules épreuves concernées par la compétition (tableau ci-contre, tous bassins)

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2022/2023 »
- Particularité de la Ligue Régionale des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le 100 4 nages Messieurs (sur un 100 m au choix)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre DAMES dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre MESSIEURS jusqu'à 15h00

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 19/10/2023.

RAPPEL D'UN PRINCIPE ADOPTE PAR LA LIGUE REGIONALE :

En cas de forfait de votre équipe à la Finale Régionale, vous ne pouvez pas engager celle-ci à un niveau inférieur si elle comprend plus de 50 % des nageurs vous ayant permis d'obtenir votre qualification Régionale.

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Léa PINEAU – septembre 2023

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 11 novembre 2023 – LE MANS - en 8 lignes

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

| <u>FILLES</u> | | <u>Pts</u> | <u>GARÇONS</u> | | <u>Pts</u> |
|-----------------------------|--------------------------------|------------|----------------|--------------------------------|------------|
| 1 | ANGERS NATATION | 15302 | 1 | NANTES NATATION | 15605 |
| 2 | NANTES NATATION | 14857 | 2 | ANGERS NATATION | 15019 |
| 3 | LA ROCHE SUR YON | 12545 | 3 | LA ROCHE SUR YON NATATION | 13749 |
| 4 | ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE | 12412 | 4 | CN LE MANS | 13669 |
| 5 | STADE LAVAL | 12296 | 5 | AS CARQUEFOU | 13033 |
| 6 | ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION | 12082 | 6 | STADE LAVAL | 12854 |
| 7 | CN BEAUPREAU | 11782 | 7 | ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION | 12406 |
| 8 | AS CARQUEFOU | 11697 | 8 | ASPTT NANTES | 11989 |
| 9 | ST SEBASTIEN NATATION | 11694 | 9 | ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE | 11590 |
| 10 | ES SEGRE | 10919 | 10 | ST SEBASTIEN NATATION | 11299 |
| 11 | CN LE MANS | 10754 | 11 | CHALLANS NATATION | 10871 |
| 12 | ANCENIS NATATION COURSE | 10737 | 12 | ANCENIS NATATION COURSE | 10849 |
| 13 | AS AVRILLE NATATION | 10640 | 13 | VSF LA FERTE BERNARD – FORFAIT | 10383 |
| 14 | ASPTT NANTES | 9783 | 14 | AS AVRILLE NATATION | 10240 |
| 15 | CHOLET NATATION | 9673 | 15 | CHOLET NATATION | 10233 |
| 16 | JS-COULAINES – FORFAIT | 8861 | 16 | SAUMUR NATATION | 10197 |
| Équipes remplaçantes | | | | | |
| 1 | SAUMUR NATATION | 8505 | 1 | ES SEGRE – OK REPECHE | 9982 |
| 2 | LES SABLES D'OLONNES | 8294 | 2 | LES SABLES D'OLONNES | 9696 |
| 3 | CHATEAU GONTIER NATATION | 7973 | 3 | JS COULAINES | 9213 |
| 4 | DAUPHINS DE MAYENNE | 7951 | 4 | DAUPHINS DE MAYENNE | 8355 |
| 5 | CN FONTENAY-LE-COMTE | 7491 | 5 | CN FONTENAY-LE-COMTE | 8162 |

Léa PINEAU – septembre 2023